



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cadrage Les nouvelles épreuves de LV au CAP

Arrêté du 30 août 2019

En vigueur à partir de 2021





ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANISATION DES EPREUVES

LV
CAP

CCF
Ep.Ponctuelle

UG en CCF

- ▮ Organisée par le chef d'établissement en établissement
- ▮ Situation A
- ▮ Situation B
- ▮ Note: /20

- ▮ Les deux situations peuvent être organisées le même jour ou à des dates différentes. L'ordre d'organisation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes, la situation B pouvant avoir lieu antérieurement à la situation A.



Epreuve ponctuelle

- ▮ Organisée par le recteur
- ▮ En centre d'examen
- ▮ Deux sous-épreuves organisées au cours du dernier trimestre de la formation conduisant à la
- ▮ Première sous-épreuve
- ▮ Deuxième sous-épreuve
- ▮ Note: /20
- ▮ Les deux sous-épreuves sont organisées de manière à ce qu'une pause minimale de quinze minutes soit accordée aux candidats.
- ▮ L'ordre d'organisation des deux sous-épreuves est indifférent, la passation de la seconde sous-épreuve pouvant précéder celle de la première.

EPREUVE

LV

CAP

CCF

Ep. Ponctuelle

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation se fondent sur **les descripteurs des activités langagières** du programme d'enseignement des langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle.

- En référence au **niveau A2 du CECRL**, sont évalués chez le candidat :
- **en réception**, le degré auquel se situe sa compréhension d'un message oral et d'un message écrit ;
- **en production**, le degré auquel se situent la recevabilité et l'intelligibilité de son expression, orale et écrite.

Objectifs de l'épreuve

- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral

Structure des nouvelles épreuves en CCF ou ponctuelle de Langue Vivante au CAP

Situation A (CCF) ou Première sous-épreuve (Epreuve ponctuelle)

Epreuve écrite commune

Partie 1
CO

Partie 2
CE

Partie 3
EE

Situation B (CCF) ou Deuxième sous-épreuve (Epreuve ponctuelle)

Epreuve orale individuelle

Partie 1 - EE
Epreuve orale en continu

Partie 2 -EE
Epreuve orale en interaction

Situation A (CCF)

Première sous-épreuve (ponctuelle)

Epreuve écrite commune

Compétences évaluées:

- Compréhension de l'oral
- Compréhension de l'écrit
- Expression écrite.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL: **A2.**

Durée:

Une heure, sans préparation

- ▢ partie 1: dix minutes maximum
- ▢ partie 2 et partie 3: 25 minutes maximum chacune.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant
Les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou
groupes d'élèves qui leur sont confiés.

Situation A (CCF)

Première sous- épreuve (ponctuelle)

Partie 1 CO

Document

audio ou vidéo

1 minute

Difficulté (niveau
CECRL A2)

Thématique: les
situations et les actes
de la vie quotidienne,
personnelle, sociale
et citoyenne ou
professionnelle.

Déroulement

- ▢ Trois écoutes successives du document, espacées d'une minute.
- ▢ Avant la première de ces trois écoutes, un questionnaire à choix multiple (QCM) est mis à disposition des élèves et ils en prennent connaissance.
- ▢ Ce QCM, qui comporte un maximum de huit items, vise à évaluer leur degré de compréhension du message oral.
- ▢ Il est rédigé en français, à l'exception du titre du document, qui figure en tête du questionnaire et est fourni dans la langue vivante étrangère.
- ▢ Au cours des trois écoutes, les candidats sont libres de prendre ou de ne pas prendre de notes, de répondre directement au questionnaire ou d'y répondre à l'issue de la troisième écoute.

Partie 2 :

Compréhension de l'Écrit

□ Immédiatement **après la partie 1**

➤ **Comprendre un document écrit rédigé en langue vivante étrangère.**

□ **Un document inconnu** ne comportant pas plus de **10 lignes**

□ Thématique: les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle.

□ Ancré dans la réalité du ou des pays de la langue concernée

□ **Genres différents:** publicité, extrait d'article de presse ou d'oeuvre littéraire, petite (s) annonce (s), courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.

□ Il peut être **informatif, descriptif, ou narratif; il peut comporter du dialogue.**

□ Il est **authentique** (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement.

□ Il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.)

Partie 3: Expression écrite

➤ **Evaluer les compétences des candidats à s'exprimer à l'écrit en langue vivante étrangère.**

▢ Immédiatement **après la partie 2.**

▢ **Deux sujets au choix, libellés en français.**

▢ Les candidats sont invités à **rédiger, en langue vivante étrangère:**

❖ soit une réponse à une question présentant **un lien** avec le thème des documents qui ont fait l'objet de la compréhension de l'oral et de la compréhension de l'écrit

❖ soit une réponse **à un bref message écrit en langue vivante étrangère (carte postale, lettre, courriel, SMS, commentaire de lecteur, avis d'utilisateur ou de consommateur, etc.)** dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français. Les deux sujets ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue.

▢ **Si le premier sujet a trait aux situations et aux actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne, le second sujet doit se rapporter aux situations et actes de la vie professionnelle et inversement.**

Partie 3: Expression écrite

Déroulement

- ▣ Les candidats disposent de **25 minutes** maximum pour:
 - Prendre connaissance des deux sujets
 - Choisir celui à partir duquel ils souhaitent s'exprimer
 - **Rédiger, en langue vivante étrangère**, un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre **60 et 80 mots**.

Situation B (CCF)

ou Deuxième sous- épreuve (ponctuelle)

Epreuve orale individuelle

- ▢ Compétences évaluées:
- ▢ **Expression orale en continu**
- ▢ **Expression orale en interaction.**
- ▢ Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL: A2. –
- ▢ **Durée:**
- ▢ six minutes, partie 1 et partie 2
- ▢ trois minutes maximum chacune

- ▢ Evaluer la capacité du candidat à **prendre la parole de manière continue.**
- ▢ **Le sujet** et le contenu de cette prise de parole relèvent du **choix du candidat.**
- ▢ Le candidat présente et rend compte:
 - ▢ soit **d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service** dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère;
 - ▢ soit **d'une expérience professionnelle**, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.
- ▢ **Support d'appui:**
- ▢ un plan d'intervention
- ▢ des mots clés
- ▢ un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'oeuvre d'art)

Epreuve orale individuelle

Déroulement Partie 1 PPC

- ▮ L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer.
- ▮ Ce dernier dispose de **3 minutes maximum** pour prendre la parole en langue vivante étrangère.
- ▮ Au cours de cette phase d'expression en continu du candidat, **l'évaluateur est uniquement en position d'écoute.**
- ▮ Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations

Déroulement Partie 2 PPI

- ▮ Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.
- ▮ Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve (expression orale en continu), **l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.**

Partie 2 CE

Déroulement

- ▢ Les candidats disposent de **25 minutes** maximum pour:
- ▢ prendre connaissance du document et répondre
- ▢ **Par écrit et en français**
- ▢ à **6 questions en français** maximum graduées (du général au particulier).
- **Evaluer chez le candidat son degré de compréhension du document.**



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Epreuve facultative de LV au CAP

Structure de l'épreuve facultative LV CAP

- Langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire
- sur 20 points
- Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale
- Evaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue.

- **Objectifs de l'épreuve**
 - S'exprimer à l'oral en continu
 - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, social et professionnelle
 - Comprendre un document écrit

L'épreuve se déroule en trois parties

Partie 1	Partie 2	Partie 3
EOC	EOI	CE

Durée totale maximale de l'épreuve: 12 minutes

- **parties 1 et 2:**
 - 3 minutes maximum chacune
- **partie 3:**
 - six minutes maximum

➤ Critères d'évaluation

- En production, le degré auquel se situent la recevabilité et l'intelligibilité de son expression orale
- En réception, le degré auquel se situe sa compréhension d'un message écrit

Epreuve facultative

Partie 1 EOC

Evaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue

Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du **choix du candidat**. Le candidat présente et rend compte:

- ❑ **soit d'un travail**, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante
- ❑ **soit d'une expérience professionnelle**, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger

Déroulement

L'examineur invite le candidat à s'exprimer.

Ce dernier dispose de **3 Minutes** maximum pour prendre la parole en langue vivante.

Au cours de cette phase d'expression en continu du candidat l'évaluateur est uniquement **en position d'écoute.**

Il laisse le candidat s'exprimer et veille à **ne pas l'interrompre**, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Epreuve facultative

Partie 2 EOI

Evaluer la capacité du
candidat à interagir en
langue vivante

Cet échange oral commence par prendre appui sur l'exposé du candidat

Comporte **des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.**

Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

L'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu..

Epreuve facultative

Partie 3 CE

Evaluer la capacité du candidat à comprendre un texte rédigé en langue vivante, est conduite en langue française.

Le document

un texte inconnu rédigé en langue vivante ne comportant pas plus de 10 lignes.

- ▢ Le texte est mis à la disposition du candidat par l'examineur.
- ▢ Ce texte est **authentique**
- ▢ Il peut relever de **genres différents**:
- ▢ Publicité, extrait d'article de presse ou, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi
- ▢ Il peut être **informatif, descriptif, ou narratif** ; il peut comporter du dialogue.
- ▢ Il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.).
- ▢ Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante :
 - ▢ – situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
 - ▢ – situations et actes de la vie professionnelle. d'oeuvre

Déroulement

- ▢ L'examineur laisse au candidat **trois minutes maximum** de prise de connaissance du texte
- ▢ . Durant cette prise de connaissance, le candidat est **autorisé à annoter le texte** et à en souligner ou surligner certains éléments.
- ▢ L'examineur pose ensuite au candidat, **en français, des questions graduées** (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension.
- ▢ Le nombre de questions posées au candidat se situe **entre quatre (minimum) et six (maximum)**.
- ▢ Le nombre (quatre, cinq ou six) et la nature des questions posées par l'examineur dépendent des réponses successivement apportées par le candidat et leur objet s'adapte à ces réponses.